

1. Montage des stands

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement désigné sur le plan le vendredi 8 novembre 2019 dès 13h00.

Personne de contact : M. André Bovey, responsable des halles 079 634 17 50

2. Horaire montage

Les halles seront ouvertes : de 07h30 à 22h00 au plus tard.

Le samedi 9 novembre 2019, elles seront fermées à 20h00.

Le dimanche 10 novembre 2019, elles seront fermées toute la journée.

A partir du mercredi 13 novembre 2019 : fermeture de 12h00 à 13h15 sauf entrée principale. **Ces horaires doivent être strictement respectés.**

3. Délai montage

L'aménagement des stands sera terminé le jeudi 14 novembre 2019 à 12h00.

Le jeudi après-midi est réservé aux derniers nettoyages.

Le vendredi 15 novembre 2019 dès 11h00 commence la journée officielle sur le site.

4. Surveillance

Dès le mardi soir 12 novembre 2019, une surveillance de nuit (dès 22h00) sera assurée. Les entrées seront strictement contrôlées durant les heures de montage.

5. Propreté

Les exposants sont tenus d'évacuer chaque jour les déchets de leur stand et de les trier dans les conteneurs mis à disposition à l'extérieur. Il est strictement interdit de laisser des déchets dans les couloirs. Ceci est également valable au démontage.

Le tri des déchets est obligatoire :

- a) 1 benne pour le bois
- b) 1 benne pour le verre – dito vers la zone des bars
- c) 1 benne pour les ordures non recyclables
- d) 1 benne pour les ordures non recyclables vers la halle agricole.

Attention

- En cas de négligence, les frais d'évacuation, de nettoyage ou tout autre dégât seront facturés, sans autre avis, aux responsables. **Il est interdit de percer ou de peindre le sol de la halle.**
- Les restes de scotch au sol doivent être totalement enlevés.
- Qualité recommandée : « spéciale expo » légère (facile à enlever).
- Les nettoyages supplémentaires effectués par notre personnel seront facturés à l'exposant ne respectant pas les consignes.

6. Présentation

Les stands sont formés d'une « ossature » composée de montants de 2,5 m de hauteur en tubes carrés de 25 mm de section et d'éléments de liaison. Ceux-ci sont formés par des panneaux de bois (bandeaux) de 25 cm de largeur bordés par des tubes carrés de 25 mm de section. La largeur totale, métal et bois, est de 30 cm. La longueur de ces bandeaux varie entre 0,5 m et 5 m. Les faces fermées des stands sont constituées d'un bandeau placé à 3 cm du sol et d'un autre dont le bord supérieur est à 2,5 m du

sol. L'espace entre les bandeaux est vide. Côté « public » seul le bandeau supérieur est placé pour permettre la pose de la raison sociale.

Le bois permet le vissage des parois qui ne sont pas fournies par le Comptoir. Des « potences » permettant de suspendre, par exemple, une enseigne au-dessus du couloir sont aussi à disposition (1 pièce par stand, fournie sur demande).

Les exposants ne désirant pas d'ossature de stands doivent le signaler dans le formulaire d'inscription, afin que l'on ne la construise pas inutilement.

Aucune peinture, ni collage ne doit être appliqué sur le matériel mis à disposition par le Comptoir. Par ailleurs, il est vivement recommandé que chaque stand soit garni d'un toit, d'un plancher et d'un rideau de fermeture de nuit.

Le Comité Directeur se réserve le droit d'intervenir en cas de discordance qu'il jugerait aller à l'encontre de la belle présentation d'ensemble qui fait la renommée de notre Comptoir.

Location de panneaux pour paroi de stand

Chaque exposant a la possibilité de louer des panneaux blancs mélaminés (13mm) de 2,5 m² servant à fermer le stand sur les côtés (séparation des stands). Ces panneaux sont loués Fr. 60.-/pce y compris pose et dépose. Les panneaux qui n'auront pas été réservés au moyen du bulletin d'inscription ne pourront plus être fournis et montés.

7. Electricité

Dans les halles, aucun embranchement n'est toléré sur les coffrets principaux. Les prises sont réservées uniquement pour :

- a) Les coffrets de stands placés par l'électricien
- b) Le chauffage
- c) L'éclairage de secours.

Par contre, l'installation électrique intérieure du stand est à la charge de l'exposant qui s'entendra avec un concessionnaire de son choix pour le raccordement avec l'alimentation du Comptoir.

8. Eau

Toutes demandes supplémentaires d'installation doivent être indiquées sur le formulaire d'inscription ou demandées au plus tard à la séance des exposants auprès des Services techniques.

9. Affichages & publicité

- Des emplacements publicitaires de format mondial sont à louer à l'intérieur de l'exposition. Ceux-ci sont à réserver avant le 11 novembre 2019 à M. Philippe Arrighi, 079 611 17 92, responsable marketing.
- Le gonflage de ballons à l'intérieur des halles n'est pas autorisé.
- Toute publicité pour une autre exposition commerciale ou un autre corps de métier est interdite dans l'enceinte du Comptoir.

10. Téléphone

Le numéro de téléphone du Comptoir, desservi durant les heures d'ouverture au public (aux caisses), est disponible sur notre site Internet www.comptoir-broyard.ch.

11. Inauguration

L'ouverture des stands au public aura lieu le vendredi 15 novembre 2019 à 17h00.
L'ouverture officielle du Comptoir, à laquelle participeront les exposants, la presse, les hôtes d'honneur et le Comité Directeur aura lieu à 15h30. Elle sera marquée par une cérémonie de coupure de ruban à l'entrée principale.

Visite par les invités officiels : vendredi 15 novembre 2019 vers 15h30.
Il est obligatoire d'ouvrir les stands pour cette visite.

12. Horaire

Le Comptoir est ouvert au public comme suit :

Lundi au vendredi	: 17h00 à 22h30
Samedi	: 11h00 à 22h30
Dimanche	: 11h00 à 19h00

13 Restaurants

Heure de fermeture

Dimanche à jeudi : 24h00

Vendredi et samedi : 01h00

Afin que notre manifestation se déroule dans de bonnes conditions, cet horaire doit absolument être respecté.

14. Approvisionnement

La livraison de marchandise et le nettoyage des stands doivent être réalisés dans les deux heures qui précèdent l'ouverture au public. Voir ch. 12.

L'accès devra se faire par l'entrée principale.

Tél. en cas d'urgence : M. André Bovey 079 634 17 50.

15. Démontage

Les stands doivent être libérés et démontés pour le mercredi 27 novembre 2019 à midi. Passé ce délai, le démontage sera effectué par notre personnel aux risques et périls de l'exposant. Les frais y relatifs seront facturés à celui-ci.

Les travaux de démontage des stands ne débuteront que le lundi 25 novembre 2019 dès 07h00.

16. Contrôles des entrées

La surveillance aux entrées est assurée par des agents de sécurité. Chaque exposant et collaborateur devra présenter sa « carte exposant » délivrée par notre caissière. La marchandise vendue dans les stands doit être marquée au moyen des macarons disponibles à la caisse.

17. Parc

Pour des raisons de sécurité et police, le stationnement des véhicules est strictement interdit autour des halles. Les exposants et collaborateurs utiliseront la partie réservée à cet usage, au Nord de la tente principale.

Durant le montage et le démontage, les véhicules de transport ne doivent pas gêner le libre-passage autour des halles. **Ne pas omettre d'avertir tous les collaborateurs SVP ! Cette remarque est très importante.**

18. Vols et dommages

Voir pt. 13 et 14 du « Règlement des exposants ».

19. Règlement

Le Règlement des exposants du 10^e Comptoir est en votre possession.

Veuillez-vous y référer et pour toutes autres questions vous adresser à l'un des membres du Comité Directeur ou au stand d'informations durant la manifestation.

20. Contrôle stands

Les responsables du Comité Directeur contrôleront la présentation des stands et la nature des objets exposés qui doit être conforme à la fiche d'inscription. Ces délégués se réservent le droit d'intervenir de suite, le cas échéant, en vous priant d'accepter toute remarque ou décision, ceci pour l'intérêt de tous.

21. Contact Comité Directeur

Les noms et numéros de téléphone des membres responsables figurent sur la liste ci-dessous. Durant le Comptoir, il est possible de contacter le Comité Directeur auprès du stand d'informations.

22 Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de prévention de vols, le « Règlement des exposants » stipule qu'il est interdit de sortir de la marchandise des stands le dernier soir (dimanche 24 novembre 2019). Des exceptions peuvent avoir lieu sur demande spéciale au responsable des exposants, M. Patrick Monnerat.

Les exposants sont tenus de fermer et de quitter leur stand selon les horaires.

Pour maintenir la bonne ambiance qui règne entre les exposants et le caractère coopératif de notre manifestation, il est indispensable que chacun prenne la peine de respecter les directives ci-dessus et d'en faire part à ses collaborateurs.

***A tous, nous souhaitons un excellent Comptoir Broyard 2019.
Que les affaires soient à la hauteur de vos espérances.***

Le Comité Directeur

Comité Directeur du Comptoir Broyard

Président	Sven Clot	079 342 95 09
Marketing (Vice-Président)	Philippe Arrighi	079 611 17 92
Secrétaire général	Lionel Conus	079 431 95 52
Trésorière	Myriam Baudin	079 417 56 61
Exposants	Patrick Monnerat	076 580 53 79
Sécurité / Parkings / Services annexes	Sébastien Bovet	079 709 85 06
Technique	Laurent Favre	079 230 69 42
Infrastructures	André Bovey	079 634 17 50
Restaurants / Bars / Animations	Damien Corminboeuf	079 370 36 66

Mail principal : **info@comptoir-broyard.ch**

Ce document est également disponible sur notre site Internet : www.comptoir-broyard.ch